L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 28 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée par une famille allant en France. S'adresser à Mme Fourcade, cois Hôpital et Dauphine.
13 juin—2 sem

A VENDRE.

A VENDRE—2 belles et jeunes juments par B. Pierre, aux Fair Grounds, Gentilly Road, porte méndiant entrance. 16juin—17

JUGEMENT.—COUR CIVILE DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Mad. Caroline Hart, épouse de Julius Sachs, contre son mari.—No 27,133.—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de Mad. Caroline Hart, demanderesse, contre son mari Julius Sachs, défendeur, décrétant une séparation de biens et la dissolution de la communauté, qui a existé jusqu'à ce jour entr'eux, et condamnant le dit Julius Sachs à payer à la dite demanderesse la somme de trois mille piastres avec cinq pour cent d'intérêt là-dessus à partir du 31 mai 1889 jusqu'à parfait payement, et les frais de cour. Jugement rendu le 18 et signé le 22 juin 1889.
[Signé] THS. C. W. ELLIS, Juge.
28 juin—3t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Barbara Mamm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,359—Division A—Attendu que Mlle Anna Hey, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Barbara Mamm, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—jull 3 7

Succession de John Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,148—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John B. Fiser, administrateur public et administrateur de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28juin—28—jull 3.7

Succession de Mme Clark Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 13,105, Division "B"—Attendu que Sylvester F. Walmsley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Clark Gaines décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 28—2 juil

Succession de John D. Heck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,097—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Brigot Ford, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26, 30, 5 juillet

Succession de A. J. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,311—Division A.—Attendu que Miss Cath. K. Shaw (nee Donovan) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. J. Shaw, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de Bernard Gerry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,332—Division A—Attendu que James Gerry (né James M. Walsh), a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Gerry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juin—22,26,30

Succession de Marie Elizabeth Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,274—Division C—Attendu que Emma Adaline Morrison a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Elizabeth Morrison, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 25 29

Succession de Frédérick Gaar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26, 452—Division B—Attendu que H. H. Flasgoller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gaar, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21juin—21,26.30

AVIS AUX CREANCIERS.

Horace J. Andrus vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,080—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Allen, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27,juin—27—2 6 juil.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,208—Division B.—J. W. H. Eckers vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que le cas ses biens de la présente, A. Williams Eckers, soit et est par le présent; accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que tous ceux qui peuvent avoir droit à demander, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 juin—3t au 10 juil

H. Grosbel & Co. vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,425—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Allen, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27,juin—27—2 6 juil.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 26,123—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par le Hibernia National Bank, syndic des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 juin—3t au 10 juil

H. Grosbel & Co. vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,425—Division A—Attendu que H. H. Flasgoller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gaar, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21juin—21,26.30

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

LA SL

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, Etablie pour des charités et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire Général, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et cet tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

Gt Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

GROS LOT:
$300,000.

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
200 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300,		30,000
100 Lots de	$200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,		99,900
3,134 Lots se montant à			$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et votre adresse lisible. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats ouverts par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

MARDI, 16 JUILLET 1889

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
Grand Tirage Mensuel,
L.A.S.L.

Sous le contrôle et la direction de l'Etat de la Louisiane, et sous la surveillance et le contrôle de Commissaires Honorables et Confiants.

Ce tirage mensuel a été institué par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, pour des nombreux et importants objets de bienfaisance et de bien public.

Le Tirage Mensuel Régulier de Juillet 1889 aura lieu publiquement à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans, le Mardi, 16 Juillet 1889, à 11 heures a. m., sous la surveillance et le contrôle de Commissaires Honorables et Confiants.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
200 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300,		30,000
100 Lots de	$200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,		99,900
3,134 Lots se montant à			$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et votre adresse lisible. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats ouverts par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chemises, Chemises, Chaussettes, etc.

Vente à l'encan à l'entrepôt du shérif, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres, SAMEDI, 29 juin 1889, à 10 heures a. m., d'un lot de chemises, chaussettes, etc., pour du comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 juin—28 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de la barge Keystone, avec les agrès, appareils, etc.

Sans limite.

A un crédit de 12 mois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de
L. O. Deeforges & Bro. vs leurs créanciers—No 26,390.

et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir:

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,214.

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,215.

Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,216.

Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de

Fort Pitt National Bank et Pittsburgh vs Joseph B. Williams—No 26,214.

en date du 17 mai 1889, et aussi en vertu d'un ordre additionnel de vente dans les affaires ci-dessus, rendu le 22 juin 1889, le tout à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Barcanteure, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La barge *Keystone*, ensemble avec tous ses agrès, appareils etc., comme elle se trouve maintenant dans le fleuve Mississippi, à Algiers, près du débarcadère du ferry du Deuxième District.

Livrée dans l'affaire de l'insolvable.

Saisi dans les affaires ci-dessus et d'autres.

Conditions—Cette crière étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus offrant offrant payer en sus du prix, le douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur aura à déduire de son enchère et payer au comptant au moment de la vente, les honoraires du shérif, greffier, gardien, etc., le montant en tout à peu près à quatre cent cinquante dollars ($450).
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27juin—27—juil 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Witness Brothers Crescent City Manufacturing Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,149.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le LUNDI, 8 juillet 1889, à 2 heures P. M.

Un wagon et un jeu de harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27, 3, 8 juillet.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Convenable pour une fabrique de savon, et tous les accessoires. Le tout devant être vendu en bloc.

Aussi deux autres lots de valeur y attenants, avec bâtisses et améliorations.

—Dans l'affaire de—

Heinrich W. Knieper vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,644.—En vertu d'un ordre de vente en date du 31 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, carré d'île borné par les rues Jonquille, Sibille, Moreau et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Purgès, en date du 1844, déposé en l'étude de E. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente pieds de façade sur la rue Levée et douze de façade sur le Congrès, plus ou moins, et quarante-trois pieds de profondeur, et quarante-trois pieds de large à l'arrière, et quarante-vingt-cinq pieds six pouces et deux lignes sur la limite le sepa rant de l'autre terrain de Jean Quiqu, plus ou moins, et quarante-vingt-cinq pieds six pouces et deux lignes sur la limite le sepa rant de l'autre terrain de Jean Quiqu, plus ou moins, et quarante-vingt-cinq pieds deux tiers d'une ligne sur la limite intérieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que le dit terrain peut avoir à la bature devant.

Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse; savoir: la somme de cent deux dollars montant du stock prêté et dû jusqu'au 1 décembre 1884, et à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant à l'intérêt du stock prêté et dû jusqu'au 1 décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1888 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues du propriétaire.

L'acquéreur, en outre, assumera le résidu du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue et non payée, et il acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 15 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve D. L. Kernion vs. la succession de Pierre Théophile Commagère, No 23,606.

La succession de Pierre Théophile Commagère, No 23,606.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus le 28 mars 1889 et signés le 3 avril 1889 dans la première affaire mentionnée; et d'un ordre de vente daté du 21 mai 1889, dans la seconde affaire mentionnée, tout deux ordres à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville le 1er JUILLET 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'île désigné par le numéro 312, borné par les rues Colisée, Quatrième, Washington et Chestnut, ayant dix pieds de façade sur la rue Colisée, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Colisée, et cent vingt-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Cinq neuvièmes de deux lots de terre dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal ou Séparième, le Dublin, Seizième et Dix septième; le lot 270 A, est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Seizième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24juin—24—juillet 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Colisée entre Robert et Benitez, à la rue Gaines et à la rue Perrier, Sixième District.

Eureka Homestead Society vs Bailey Duke Legrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,419.—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'île désigné par le numéro 312, borné par les rues Colisée, Quatrième, Washington et Chestnut, ayant dix pieds de façade sur la rue Colisée, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Colisée, et cent vingt-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième District de cette ville, carré No 379 borné par les rues Colisée, Dublin, Kerlerec et Columbus, formant l'angle des rues St-Claude et Colombus, et mesurant, pied américain, 71 pieds, 10 pouces et 4 lignes de façade sur St-Claude; 87 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Colombus; 69 pieds, 7 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur de l'autre côté vers la rue Kerlerec, borné du côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant à la veuve Jean Baptiste Maspéreau, et à l'arrière par la propriété de M. Stass, ainsi que le tout est accusé sur plan annexé à cet acte passé par Jos. Armas, notaire, en date du 9 décembre 1858, et sur un plan annexé à cet acte Exan la susdite propriété comme appartenant à C. Commagère, par deux actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 26 octobre 1858, enregistrés à la Ch. des Hypothèques le 9 décembre 1858, enregistrés D. O. livre 77, page 326.

Conditions—Quinze cents dollars ($1500) comptant, et le reste à un an de crédit sur un billet à ordre de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, avec hypothèque de vendeur et hypothèque spéciale; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au profit du bilfet. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, étant pour compte des acheteurs en cas de procès, et toutes autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer sur du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1889 sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. No 23,604.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3 10 17 24 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marguerite Cercint, épouse de Germain Jourjon, vs son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,465.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier District de cette ville le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré No 379 borné par les rues Colisée, Dublin, Kerlerec et Columbus, formant l'angle des rues St-Claude et Colombus, et mesurant, pied américain, 71 pieds, 10 pouces et 4 lignes de façade sur St-Claude; 87 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Colombus; 69 pieds, 7 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur de l'autre côté vers la rue Kerlerec, borné du côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant à la veuve Jean Baptiste Maspéreau, et à l'arrière par la propriété de M. Stass, ainsi que le tout est accusé sur plan annexé à cet acte passé par Jos. Armas, notaire, en date du 9 décembre 1858, et sur un plan annexé à cet acte Exan la susdite propriété comme appartenant à C. Commagère, par deux actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 26 octobre 1858, enregistrés à la Ch. des Hypothèques le 9 décembre 1858, enregistrés D. O. livre 77, page 326.

Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24juin—24 juil 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Duchamp et ses

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 26,820—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, carré d'île borné par les rues Jonquille, Sibille, Moreau et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Purgès, en date du 1844, déposé en l'étude de E. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente pieds de façade sur la rue Levée et douze de façade sur le Congrès, plus ou moins, et quarante-trois pieds de profondeur, et quarante-trois pieds de large à l'arrière, et quarante-vingt-cinq pieds six pouces et deux lignes sur la limite le séparant de l'autre terrain de Jean Quiqu, plus ou moins, et quarante-vingt-cinq pieds six pouces et deux lignes sur la limite le séparant de l'autre terrain de Jean Quiqu, plus ou moins, et quarante-vingt-cinq pieds deux tiers d'une ligne sur la limite intérieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que le dit terrain peut avoir à la bature devant.

Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse; savoir: la somme de cent deux dollars montant du stock prêté et dû jusqu'au 1 décembre 1884, et à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant à l'intérêt du stock prêté et dû jusqu'au 1 décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1888 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues du propriétaire.

L'acquéreur, en outre, assumera le résidu du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue et non payée, et il acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 15 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Elizabeth Kaest.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,242—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Phillip Kaest, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
STEPHEN J DERBES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 juin—3t au 10 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et du fonds de marchandises de première classe d'un plombier, pièces s'adaptant pour installation de gaz et machines à vapeur, installation de gaz d'un établissement.

La Compagnie dite Phoenix Glass Co., vs E. D. Lyons—No 26,879.

L. Wolff Manufacturing Co., vs le même—No 27,029.

E. P. Gleason Manufacturing Co., vs le même—No 27,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectives je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 8 juillet 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, prévaut Geo. C. Prêot, notaire.
19juin—19 20—6 13 20 juil

Cattage de choix coin des rues Chartres et Désiré.
Et un site adjacent pour bâtir.
A l'Encan.

PAR HOEY & O'CONNOR.
Succession de Mme Nicholas J. Rendrodt—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à la Bourse."

Conditions—Une moitié en davantage comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
26 juin—26 29—6 13 20 27 juillet

Meubles, argenterie et bijoux.

Succession de Jean Monestier.—No 27,162

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, 8 juillet 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, No 162 rue Bienville entre les rue Remparts et Bourgogne en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin, 1889—

Meubles de maison, argenterie et bijoux, d'après un inventaire sulisse en Cour.

Conditions—Comptant.
26 juin—26—juillet 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison en briques rue du Port No 14, Maison en bois rue Mandeville No 64 entre les rues Royale et Chartres.

Vente par ordre de Cour de la succession Michel Maillaux vs Charles Cavarec, inscrit et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,430

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 7 juin 1889 et signé le 13 juin 1889, dossier No 25,430, intitulé "Michel Maillaux vs Charles Cavarec, inscrit et al" et en vertu de l'ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'île n° marqué entre les rues Poydras, Barracks et Lafayette, étant à 6 pieds 6 pouces de distance de 95 pieds 9 pouces de la rue Carondelet, et mesurant 21 pieds 11 pouces 9 lignes de façade à la rue Lafayette, 158 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 6 pieds 1 pouce rapprochée de la rue Carondelet. Les bâtisses et améliorations se composent: un magasin en briques à étage, long de 40 M. Larrieu et Mandel et Co, No 355 Magazine, Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la même district et lot, étant à une distance de 79 pieds 7 pouces de la rue Poydras, et mesurant 19 pieds, 9 pouces et 7 lignes de façade à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond servant de passage à la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étages, par aut le No 199 rue Carondelet—loué $30 par mois.

3° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la même district et lot, étant à 106 pieds 9 pouces de distance de la rue Carondelet, et mesurant 19 pieds 9 pouces de façade à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond du dit lot, servant de passage à la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations